

CONTACT

atmo Nord - Pas-de-Calais Service Communication Céline Derosiaux 55 place Rihour 59044 Lille Cedex Port. 06 85 55 80 58 Tél.: 03 59 08 37 30 contact@atmo-npdc.fr www.atmo-npdc.fr

atmo Nord - Pas-de-Calais

l'association régionale pour la surveillance et l'évaluation de l'atmosphère, s'appuie sur une expertise de 35 ans pour répondre aux enjeux majeurs tels que la santé, le climat, l'aménagement du territoire, les transports, ...

Agréée par le Ministère en charge de l'Ecologie et du Développement Durable et organisée sur les principes de collégialité et d'impartialité, atmo Nord - Pas-de-Calais développe son programme transversal d'évaluation de l'atmosphère, notamment sur les axes « Air, Climat et Energies ».

LES POUSSIERES EN **SUSPENSION EN CHIFFRES**

- 42 000 décès prématurés dus aux poussières en suspension chaque année en France
- 9 mois d'espérance de vie perdus en moyenne
- 12 épisodes de pollution en 2011 et 8 en 2010
- 31 mesures de poussières en continu et simultané en Nord - Pasde-Calais

SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE DE LA QUALITE DE L'AIR

DES SEUILS D'INFORMATION ET **D'ALERTE ABAISSES POUR** LES POUSSIERES PM10

Les seuils d'information et d'alerte et les seuils de l'indice quotidien de la qualité de l'air pour les poussières en suspension sont abaissées sur toute la France.

Dans la région, les nouveaux seuils pour le déclenchement des informations et alertes-pollution entrent en vigueur par arrêté inter-préfectoral et seront appliqués par atmo Nord -Pas-de-Calais à compter du 28 janvier.

L'exposition aux poussières a des effets sur le confort et la santé des populations. Les poussières en suspension seraient responsables de 42 000 décès prématurés en France¹ et réduiraient de 9 mois en moyenne notre espérance de vie. L'abaissement des seuils pour les poussières d'un diamètre inférieur à 10 µm (PM10) devra conduire à protéger la population des effets des poussières en suspension sur la santé.

Ces seuils d'information et d'alerte pour les PM10 ont été abaissées (par le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 et par l'arrêté inter-préfectoral du 26/01/2012), en moyenne sur 24 heures :

- à 50 µg/m³ pour le seuil d'information et de recommandation (au lieu de 80 μg/m³).
- à 80 μg/m³ pour le seuil d'alerte (au lieu de 125 μg/m³).

Ces seuils correspondent à des niveaux à partir desquels un risque est identifié pour la santé humaine et à partir desquels le Préfet doit prendre des mesures progressives suivant le seuil.

atmo Nord - Pas-de-Calais, association régionale agréée, appliquera ces nouveaux seuils à compter du 28 janvier 2012.

Le Nord – Pas-de-Calais est particulièrement concerné par les épisodes de pollution et les dépassements de valeurs limites en poussières.

Au vu de ces nouvelles normes et du contexte régional en poussières en suspension, atmo Nord - Pas-de-Calais prévoit des déclenchements plus fréquents d'épisodes de pollution en poussières en suspension dans la région.

Evolution également des indices de la qualité de l'air

Depuis le 1^{er} janvier, **atmo** Nord – Pas-de-Calais a également modifié le calcul des indices quotidiens de la qualité de l'air (indice Atmo) pour intégrer les nouvelles échelles des poussières en suspension, conformément à l'Arrêté du 21 décembre 2011, du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.